

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du vendredi 28 janvier 2022  
COLLEGE GENERAL (Pays – ScoT / PCAET réunis)

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le vendredi 21 janvier 2022 pour la séance du vendredi 28 janvier 2022 qui s'est déroulée en distanciel.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil dans le bureau de Monsieur Le Président LE FOLL Stéphane pour la visioconférence.

#### Etaients présents :

**Pour GB :** Mme BUIN Chantal, MM. LATIMIER Martial, PIGNE André — 3 présents et 3 voix.

**Pour LMM :** Mmes CHARTON Patricia, HAMONOU-BOIROUX Lydia, LAGARDE Fabienne, LEBALLEUR Isabelle, MM. BRETEAU Franck, COUNIL Christophe, GOUFFE Jacques, LE FOLL Stéphane — 7 présents et 16 voix.

**Pour MCS :** Mme CANTIN Véronique, M. BOURGE Eric — 2 présents et 4 voix.

**Pour OBB :** MM. COVEMAERKER, GOUHIER Sébastien — 2 présents et 4 voix.

**Pour SEM :** MM. HERRAUX Denis, FOURMY Guy, ROUANET Nicolas — 3 présents et 6 voix.

**Pour 4CPS :** Mme RADOU Valérie, M. GUYOMARD Patrice — 2 présents et 3 voix.

#### Délégués excusés :

**Pour CDG 72 :** Mme RIVRON Véronique, M. LE MENER Dominique.

**Pour LMM :** Mme POUPINEAU Marie-Christine, M. LE BOLU Joël.

**Pour MCS :** M. CHOLLET David.

**Pour OBB :** Mme DUPONT Nathalie.

Invité : M. GALPIN Gérard.

Madame LEBALLEUR Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022

Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le



ID : 072-200078426-20220128-20220128\_1A-DE

BUREAU SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 janvier 2022

**N°20220128\_1A**

**RAPPORTEUR : Madame Véronique CANTIN**

**OBJET : Versement sur l'exercice 2021**

Dans le cadre de la convention de prestation avec le syndicat mixte du Pays du Mans (55 000 €), le syndicat du Pôle métropolitain a effectué un premier versement de 45 000 € sur l'exercice 2021. Du fait du manque de crédit au chapitre, il reste 10 000 € à verser sur cette participation 2021.

Afin de régulariser avec le montant de 80 000 € demandé par le Pays du Mans, il est proposé que le versement complémentaire de 25 000 € se réalise sur l'exercice 2022.

***Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide de :***

- **APPROUVER** le versement de 10 000 € sur la participation 2021,
- **APPROUVER** le versement complémentaire de 25 000 € sur 2022 pour régulariser la prestation 2021.

**RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,*



**LE PRESIDENT**  
Stéphane LE FOLL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du vendredi 28 janvier 2022  
COLLEGE GENERAL (Pays – ScoT / PCAET réunis)

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le vendredi 21 janvier 2022 pour la séance du vendredi 28 janvier 2022 qui s'est déroulée en distanciel.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil dans le bureau de Monsieur Le Président LE FOLL Stéphane pour la visioconférence.

#### Etaients présents :

**Pour GB :** Mme BUIN Chantal, MM. LATIMIER Martial, PIGNE André — 3 présents et 3 voix.

**Pour LMM :** Mmes CHARTON Patricia, HAMONOU-BOIROUX Lydia, LAGARDE Fabienne, LEBALLEUR Isabelle, MM. BRETEAU Franck, COUNIL Christophe, GOUFFE Jacques, LE FOLL Stéphane — 7 présents et 16 voix.

**Pour MCS :** Mme CANTIN Véronique, M. BOURGE Eric — 2 présents et 4 voix.

**Pour OBB :** MM. COVEMAERKER, GOUHIER Sébastien — 2 présents et 4 voix.

**Pour SEM :** MM. HERRAUX Denis, FOURMY Guy, ROUANET Nicolas — 3 présents et 6 voix.

**Pour 4CPS :** Mme RADOU Valérie, M. GUYOMARD Patrice — 2 présents et 3 voix.

#### Délégués excusés :

**Pour CDG 72 :** Mme RIVRON Véronique, M. LE MENER Dominique.

**Pour LMM :** Mme POUPINEAU Marie-Christine, M. LE BOLU Joël.

**Pour MCS :** M. CHOLLET David.

**Pour OBB :** Mme DUPONT Nathalie.

Invité : M. GALPIN Gérard.

Madame LEBALLEUR Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 04/02/2022

Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le



ID : 072-200078426-20220128-20220128\_2A-DE

BUREAU SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 janvier 2022

**N°20220128\_2A**

**RAPPORTEUR : Madame Véronique CANTIN**

**OBJET : Candidature « Territoire engagé pour la Nature » - présentation du plan d'actions et sollicitation de financements**

À la suite du comité syndical du 12 février 2020, le Pays du Mans a souhaité s'inscrire dans le dispositif national « Territoire engagé pour la nature » et le Contrat Nature 2050 portés par la Région Pays de la Loire avec pour objectifs de valoriser et protéger la biodiversité et la nature.

Le Pays du Mans, chef de file pour ses 5 EPCI membres (Le Mans Métropole, Le Gesnois Bilurien, Maine Cœur de Sarthe, Orée de Bercé-Belinois et Sud-Est Manceau), représente environ 300 000 habitants. Ce pilotage est basé sur un projet de territoire commun (un plan climat PCAET approuvé le 20 décembre 2019 et la révision du SCoT en cours).

Un Contrat Nature 2050 est ainsi conclu entre la Région Pays de la Loire et le Pays du Mans depuis le 25 novembre 2020, sur la base du projet territorial décliné en programme d'actions (49 actions pour un investissement global d'environ 1 230 000 € HT) prévu sur 3 ans (2021 à 2023).

Pour rappel, deux projets du domaine d'action de « gouvernance » portés par le Pays du Mans sont déjà à l'œuvre. Il s'agit de :

- La structuration de la trame verte et bleue au niveau local (gouvernance, sensibilisation, formation) Dans la continuité des actions engagées depuis 2016, avec le CEN Pays de La Loire et le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, le Pays du Mans ambitionne d'être pilote de la stratégie locale de la trame verte et bleue dans une logique de complémentarité entre la révision du SCoT engagée et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé à la même échelle le 20 décembre 2019.

L'objectif de ce partenariat avec le CEN Pays de La Loire et le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, estimé à 30 000 € HT (sollicitation 80% aide TEN et contrat nature 2050) pour la période 2021-2023, est de :

- mettre en place une gouvernance locale des acteurs de la trame verte et bleue ;
  - connaître, identifier et coordonner les actions réalisées par les nombreux acteurs ;
  - mettre en œuvre à terme un observatoire local de la biodiversité avec le CEN Pays de la Loire ;
  - alimenter les travaux de la révision du SCoT initié de nouvelles actions sur la trame verte et bleue et la biodiversité pour répondre aux enjeux locaux ;
  - poursuivre et structurer le travail engagé au travers d'un programme annuel de sensibilisation à destination des élus et de formations des agents de collectivités.
- L'expérimentation de paiements pour services environnementaux (PSE) à hauteur de 37 000 € HT sur la période fin 2020 à 2023.

Un partenariat entre le Pays du Mans, le CIVAM de la Sarthe (Centre d'Initiatives et de Valorisation de l'Agriculture en Milieu rural) et l'Union départementale des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) est en cours de réflexion. Il permettrait de :

- réfléchir à la faisabilité de la mise en place technique et administrative des PSE ;
- d'associer un groupe d'une dizaine d'agriculteurs au projet tout en les accompagnants dans leurs pratiques de gestion du bocage ;
- de solliciter un financement à hauteur de 80% dans le cadre de la candidature TEN et du contrat nature 2050.

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS**

15-17 Rue Gougéard, CS51529,  
72015 LE MANS Cedex 2

**02 43 51 23 23**

**contact@paysdumans.fr**



Il est proposé qu'en complément de ces deux projets, soit ajoutée une troisième action qui puisse être portée par le syndicat mixte du Pays du Mans :

- ... La mise en place du programme « Une Planète pour Tous » auprès de quatre écoles de quatre communes du territoire à hauteur de 3 780€ HT (sollicitation TEN 30%). Ce programme, à destination du cycle élémentaire permet aux écoles :
  - D'accéder à une plateforme pédagogique contenant de multiples exercices, mises en situation, informations relatives aux changements climatiques adaptés aux enfants,
  - D'accéder à une plateforme collective qui permettra aux professeurs d'utiliser des exemples concrets du territoire du Pays du Mans pour illustrer leurs cours.

Le programme est également bénéfique pour les collectivités puisqu'il permet :


- De développer la sensibilisation auprès des enfants (et indirectement des parents) aux changements climatiques et à la biodiversité,
- De valoriser des actions locales auprès des enfants et parents (visite d'un site naturel, ...).

Le coût par commune pour une école est ainsi de 945 € HT, avec un portage financier du Pays du Mans (via le Contrat Nature 2050) de 283,50 € HT (30%), soit un coût de revient pour la commune à hauteur de 661,50 € HT.


**Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide de :**

- **VALIDER** le contenu de la délibération, et notamment le lancement de l'action supplémentaire portée par le Pays du Mans à hauteur de 3 780 € sur fin 2021 à 2023 concernant :
  - o La mise en place du programme « Une Planète pour Tous » auprès de quatre écoles de quatre communes du territoire
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif (conventions, contrat, ...) à la bonne exécution de cette action du Pays du Mans inscrite à la candidature « Territoire Engagé pour la Nature » et au Contrat Nature 2050 avec la Région Pays de la Loire.
- **CHARGER** Monsieur le Président à solliciter toutes aides financières auprès des financeurs potentiels.

**RESULTAT DU VOTE** : A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/02/2022  
Reçu en préfecture le 04/02/2022  
Affiché le   
ID : 072-200078426-20220128-20220128\_2A-DE

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme.*



**LE PRESIDENT**  
Stéphane LE FOLL